

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 19 (1927)
Heft: 4

Rubrik: Les conditions du travail

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rien à voir avec un poste gouvernemental, puisque l'indemnité devait être payée par les consommateurs eux-mêmes. Les attaques de Cook auraient un autre but; il agit d'entente avec les Russes en vue de faire dissoudre l'Internationale des mineurs. Vu que la conférence n'avait pas les documents pour pouvoir juger des faits, une sous-commission fut chargée de faire une enquête et de rapporter à la prochaine conférence.

La Fédération d'industrie norvégienne des mineurs fut acceptée à l'unanimité dans l'Internationale. La Fédération russe a répondu d'une façon injurieuse à la lettre de l'Internationale; il fut décidé de ne pas entrer en discussion. Le prochain congrès de l'Internationale aura lieu en 1928. Concernant l'attitude de Cook, la délégation continentale fit une déclaration dans laquelle elle proteste énergiquement contre ses attaques injurieuses et non fondées, dirigées contre les camarades se trouvant à la tête de l'Internationale et invite la fédération anglaise à prendre des mesures, afin que des attaques pareilles ne se renouvellent plus à l'avenir. Smith, de son côté, réprova résolument la conduite de Cook et déclara qu'il soumettrait la déclaration et les documents ayant servi à la motiver au comité de la fédération anglaise.

Les conditions du travail

Les salaires des ouvriers victimes d'accidents en 1925.

L'Office fédéral du travail publie, plus vite que d'habitude, les renseignements concernant les salaires des ouvriers victimes d'accidents en 1925. Comme nous avons commenté dans la « Revue syndicale » de décembre 1926, très en détail, la statistique des salaires d'après les données concernant les ouvriers victimes d'accidents, nous nous bornons à signaler les modifications survenues en 1925 sur les salaires de 1924. C'est également dans la « Revue » de décembre que l'on trouvera des indications sur les salaires des années précédentes ainsi que les appréciations de l'Office fédéral du travail concernant cette statistique des salaires.

Le *salaire journalier* de toutes les industries comprises dans la statistique a été en moyenne de :

	1924 Fr.	1925 Fr.
Contremaîtres, chefs d'équipes, maîtres-ouvriers .	15.86	15.81
Ouvriers qualifiés et mi-qualifiés	12.39	12.42
Ouvriers non qualifiés	9.89	9.88
Femmes	6.62	6.64
Jeunes gens de moins de 18 ans	5.30	5.31

Le niveau des salaires reste donc en général en 1925 au taux de l'année précédente; les différences sont si minimes, qu'elles ne font pas un demi-pour cent dans aucun groupe. Le nombre-indice des salaires s'est à peine modifié; par contre, le nombre-indice des salaires réels (nombres-indices des gains journaliers divisés par les nombres-indices du coût de la vie) est monté d'un point dans les cinq groupes du fait que le coût de la vie a légèrement diminué en 1925.

Branches d'industries	Nombres-indices des gains journaliers 1913 = 100		Nombres- indices des salaires réels 1913 = 100	
	1924	1925	1924	1925
Contremaîtres, chefs d'équipes, maîtres-ouvriers .	203	203	120	121
Ouvriers qualifiés et mi-qualifiés	204	205	121	122
Ouvriers non qualifiés	206	206	122	123
Femmes	206	206	122	123
Jeunes gens au-dessus de 18 ans	180	181	107	108

Si les salaires des ouvriers victimes d'accidents sont classés par branches d'industries, on obtient le tableau suivant pour les deux groupes d'ouvriers qualifiés et mi-qualifiés ainsi que pour les ouvriers non qualifiés :

Ouvriers qualifiés et mi-qualifiés.

Branches d'industries	Gains journalier moyen en fr.		Modification du gain journalier de 1924 à 1925 en %	Nombres-indices des salaires réels 1913 = 100	
	1924	1925		1924	1925
Métallurgie	12.10	12.43	+3	112	116
Industrie du bâtiment	13.21	13.17	0	126	126
Industrie du bois	11.38	11.84	+4	121	126
Industrie textile	10.83	10.74	-1	109	110
Industrie horlogère	12.27	12.59	+3	107	111
Industrie de la pierre et de la terre	11.70	11.71	0	120	121
Industrie de la chaussure	10.57	10.78	+2	128	131
Industrie alimentaire et tabac	13.08	12.98	-1	132	132
Voiturage	9.64	10.04	+4	120	125
Entrepôts et maisons de commerce	12.35	12.53	+1	116	118
Production et distribution du courant électrique	13.76	13.48	-2	131	130
Fourniture de gaz et d'eau	15.51	15.59	+1	144	146

Les salaires se sont accrus dans quelques industries, notamment dans celle du bois et dans le voiturage (4 pour cent chacune). Ce qui s'exprime également par une augmentation des salaires réels. Dans trois branches d'industrie, les gains journaliers ont quelque peu diminué, ils sont compensés par la diminution du coût de la vie, ou alors comme dans l'industrie électrique par exemple, ils marquent un petit fléchissement du salaire réel.

Ouvriers non qualifiés.

	Gains journaliers moyens en fr.		Modifications de 1924 à 1925 en %	Nombres-indices des salaires-réels 1913 = 100	
	1924	1925		1924	1925
Industrie métallurgique	9.63	9.79	+2	117	120
Industrie du bâtiment	10.22	10.08	-1	127	126
Industrie du bois	8.70	8.99	+3	120	125
Industrie textile	9.40	9.82	+4	131	138
Industrie de la pierre et de la terre	9.08	9.30	+2	122	126
Industrie alimentaire et tabac	11.24	11.06	-2	125	124
Voiturage	9.87	10.08	+2	117	120
Entrepôts et maisons de commerce	11.06	11.13	+1	124	126

Les salaires moyens d'ouvriers non qualifiés de certaines branches d'industrie ne sont pas publiés par l'Office fédéral du travail, sans doute en raison de leurs chiffres relativement pas. La plus grande augmentation de salaire mentionnée concerne les ouvriers non qualifiés de l'industrie textile; dans le bâtiment et dans l'alimentation les salaires ont baissé, ainsi que les salaires réels. — Nous renvoyons nos lecteurs désirant plus de renseignements à la statistique elle-même de l'Office fédéral du travail, parue dans les « Informations de statistique sociale » des mois de janvier, février et mars 1927.